

Inscriptions scolaires 2023-2024

À partir du 1^{er} mars 2023, les inscriptions scolaires auprès des écoles primaires d'Albertville commencent.

Comment inscrire son enfant ?

L'inscription se fait en deux étapes. En premier, il faut prendre rendez-vous avec le service Vie scolaire d'Albertville et y aller avec les pièces nécessaires à la constitution du dossier. À la fin du rendez-vous, un certificat d'inscription sera remis.

Deuxièmement, avec le certificat d'inscription, il faut se rendre à la permanence de l'école affectée à l'enfant pour valider l'admission.

Quelles pièces sont à joindre au dossier ?

- Livret de famille
- Certificat de vaccination obligatoire à jour
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphonie fixe ...)
- Jugement fixant la résidence de l'enfant en cas de séparation des parents
- (Optionnel) Notification de décision d'orientation (ex : ULIS...)

Besoin d'une dérogation ?

Pour scolariser l'enfant en dehors du périmètre scolaire ou sur une autre commune que celle de son domicile, il est nécessaire d'obtenir une dérogation. Que cela soit pour une école maternelle ou élémentaire, elle est téléchargeable sur www.albertville.fr ou sur le Portail famille mon.albertville.fr.

La dérogation et les pièces affiliées sont à envoyer par courrier ou à remettre au service Vie Scolaire avant le mardi 2 mai 2023.

Contacts :

Service Vie scolaire, 7 rue Pasteur 73200 Albertville
Inscriptions sur rendez-vous au 04 79 10 45 20 ou au 04 79 10 45 00

Contact Presse | Service Communication
Tél. : 04 79 10 43 14
Courriel : communication@albertville.fr
www.albertville.fr